

DEFIS A RELEVER POUR LA REUSSITE DU PROGRAMME DU DEVELOPPEMENT LOCAL DES 145 TERRITOIRES

par

Placide LENGWA KIMA

*Chef de Travaux et Doctorant,
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*

Yves BINGA MABANDU

*Assistant et Apprenant en Sociologie
(Tous) Université de Kinshasa*

Résumé

Depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, tous les gouvernements qui se sont succédé ont eu comme préoccupation la mise en place d'un programme de développement. Ainsi, a-t-il connu plusieurs planifications économiques dans le souci de faire sortir le pays de son sous-développement. Malheureusement, tous ces projets ont donné naissance aux infrastructures taxées des éléphants blancs. Depuis 2019, un programme dénommé programme de développement local des 145 Territoires est mis en place, mais dont la réussite est hypothétique compte tenu du manque de planification assortie d'un chronogramme d'exécution.

Tout en nous inspirant de l'expérience de la reconstruction de l'Europe après la II^{ème} Guerre Mondiale basée sur le plan Marshall et, de la Russie avec le plan de GOELRO de 1918 visant à commencer le développement du pays par le programme d'électrification d'une part, et d'autre part, celle du pouvoir colonial Belge focalisée sur la planification économique, nous dans cet article, nous avons soulevé les défis généraux et spécifiques comme condition impérative de la réussite du PDL-145T.

Ainsi, nous avons proposé comme solution à la reconstruction de la RDC, l'élaboration d'un programme de développement local basé sur la planification participative locale et sur la volonté politique de respecter des dispositions juridiques de lutte contre la corruption et les anti-valeurs.

Mots-clés : défis, programme du développement local, territoires

Abstract

Since our country gained independence, all successive governments have been concerned with the establishment of a development program. Thus, it has undergone several economic plannings with the aim of bringing the country out of its underdevelopment. Unfortunately, all these projects have given rise to infrastructure labeled as white elephants. Since 2019, a program called the local development program of the 145 Territories has been put in place, but the success of which is hypothetical given the lack of planning accompanied by an execution timetable.

While drawing inspiration from the experience of the reconstruction of Europe after the Second World War based on the Marshall Plan and, of Russia with the GOELRO plan of 1918 aimed at starting the development of the country through the electrification program on the one hand, and on the other hand, that of the Belgian colonial power focused on economic planning, we in this article, we have raised the general and specific challenges as an imperative condition for the success of the PDL-145T.

Thus, we proposed as a solution to the reconstruction of the DRC, the development of a local development program based on local participatory planning and the political will to respect legal provisions to fight corruption and anti-values.

Keywords : challenges, local development program, territories

INTRODUCTION

Depuis sa création, l'homme est appelé à améliorer par la transformation de la nature, son environnement pour son mieux-vivre. C'est ainsi qu'au fil du temps, le mieux-vivre est resté et demeure la principale préoccupation de tous les gouvernements du monde depuis l'existence de l'homme sur terre. Ce mieux-vivre n'est rien d'autre que le concept de *développement* qui demeure lui-même évolutif en rapport aux besoins qu'exprime et aspire l'homme dans le souci d'améliorer les conditions de sa vie pour un mieux-être agréable qui s'exprime à travers l'amélioration harmonieuse des conditions de vie socio-économiques de sa communauté de vie qui peut être : le pays, la province, le territoire, le village,... et qui se concrétise par la transformation positive de la mentalité, la culture, la croyance, l'économie,... Voilà pourquoi, on parle de développement social, développement économique, développement humain, développement durable, tout comme du développement local ou endogène qui fait l'objet de notre réflexion dans cette étude.

Il sied de noter que le développement est toujours situé dans le contexte de changement social. Lorsqu'on parle du développement, l'allusion est faite aux transformations sociales des structures. C'est ainsi que John Galtung va définir le développement comme étant un processus de transformation des structures mentales, sociales, économiques (production et consommation) institutionnelles (organisation politique et

sociale) en vue de donner satisfaction aux besoins fondamentaux humains en respectant l'identité culturelle des peuples et l'équilibre avec la nature. (J. Galtung, 1978).

De ce fait, toute démarche, toute action du développement doit être centrée sur le bien-être de l'homme c'est-à-dire l'amélioration des conditions de son mieux-vivre.

Depuis la révolution industrielle du 18^{ème} siècle, avec l'avènement de la machine, la conception du développement de la société allie la planification économique. Telle a été l'expérience de la Russie avec son plan de développement appelé « plan de GOELRO » de 1918 qui avait assigné comme objectif de commencer le développement par le programme d'électrification de manière à booster le développement de tout le pays, et celle de l'Europe pour se reconstruire après la deuxième guerre mondiale avec le « plan Marshall ».

Ceci permet de parler de la planification économique qui est un processus ayant pour objet l'établissement des programmes économiques comportant ou comprenant, non simplement l'indication des objectifs à atteindre, mais également l'état prévisionnel de différentes tâches du financement et de la réalisation du programme.

Partant de ces expériences, et comme le concept développement est dynamique, après la deuxième guerre mondiale, la politique et les recherches sur le développement des régions ont changé d'étiquette. Dans les années 1960 et 1970, on parlait surtout de développement régional, alors que dans les années 1980 et 1990, on fait référence principalement au développement local qui apparaît comme une démarche novatrice de développement. Car sa transcription dans les pratiques concrètes de développement passe par son inscription territoriale. Cette dynamique de développement a permis depuis le début de la décennie 1990 aux pays en développement, plus spécifiquement ceux de l'Afrique Subsaharienne, à changer le paradigme de développement. En effet, au cours des années 1980, les stratégies de développement menées sous l'égide des Etats manifestent leurs limites avec notamment des administrations centrales souvent incapables d'améliorer les conditions de vie des populations, de gérer de manière équitable et durable les ressources naturelles, et de lutter contre la pauvreté. On assiste en effet au transfert des compétences de l'Etat vers des collectivités locales, autonomes, censées être plus à même de connaître les besoins des populations et de les satisfaire. Les populations aspirent à être dorénavant actives et responsables de leur propre développement. (IRAM. Iram-fr.org <https://www.iram-fr.org>).

De ce qui précède, nous pouvons comprendre avec Valérie Angeon et Jean-Marc Callois que le paradigme du développement local repose sur la capacité d'acteurs locaux à s'organiser autour d'un projet c'est-à-dire se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existant sur un territoire. Ce paradigme souligne le caractère localisé, la territorialité des activités et des actions ; ce qui permet de considérer la temporalité de ces actions et d'en exprimer les interactions entre acteurs impliqués dans une démarche collective. (Valérie Angeon et Jean-Marc Callois, 2005).

Ainsi, nous référant à l'importance de la planification économique dans le programme de développement, aux différentes expériences des programmes de développement antérieurs amorcés en République Démocratique du Congo depuis son accession à l'indépendance, au Plan National Stratégique de Développement (PNSD) annoncé en 2001 où le Gouvernement souscrivait à la pratique de gestion axée sur les résultats de développement (GRD), et au propos de l'actuel Président de la République, reconnaissant lors du lancement du Programme du Développement Local de 145 Territoires (PDL-145T), l'échec de certains projets initiés depuis le début de son premier mandat, c'est le cas des voiries urbaines de Kinshasa, Tshikapa, Kabinda, Lusambo et Mwene-Ditu, projet Tshilejelu, et même le fameux programme de 100 jours mais aussi à d'autres scandales financiers liés aux programmes. La préoccupation ci-après mérite d'être soulevée : dans quelles conditions le PDL-145 T a la chance de réussite quoi que hors délai en face de tous ces grands défis soulevés ci-dessus ?

En terme d'hypothèses, pour éviter que ce programme soit considéré d'un autre éléphant blanc, et qu'en dépit du retard déjà consommé, il suffirait d'une bonne volonté politique pour lutter farouchement contre les anti-valeurs dont la concussion, le détournement des fonds publics et la corruption ainsi que de la nécessité d'impliquer les populations locales concernées dans l'exécution de ce programme.

Le but assigné par cette étude est celui de souligner la nécessité de toujours recourir à une bonne planification économique comme l'une des conditions impératives à la réussite d'un programme de développement local d'un pays. Pour y arriver, nous avons utilisé l'approche qualitative à travers les techniques des entretiens, l'observation directe lors de nos séjours de recherche et l'analyse documentaire. La théorie de la gouvernance nous a permis de mettre l'accent sur la participation, la transparence, la responsabilité et l'efficacité de tous les acteurs impliqués dans ce programme.

La structure de la présente étude comprend quatre points, à savoir : les défis généraux, les défis spécifiques, les corrections générales et spécifiques et en fin, la nécessité d'élaboration d'un programme de développement local axé sur la planification participative locale.

I. LES DEFIS GENERAUX : LES EXIGENCES OU REGLES D'UNE PLANIFICATION ECONOMIQUE

La réussite d'un développement local commence par une bonne planification. Elle est un véritable outil de travail qui permet aux membres de la communauté de déterminer le but qu'ils envisagent d'atteindre, et la façon d'y arriver, et aussi, les aider à déterminer leur vision, leurs valeurs et leurs objectifs en matière de développement économique et enfin, les gestes qu'ils poseront en vue de réaliser leurs objectifs après qu'ils ont précisé les résultats à atteindre par la sélection et la classification de ses objectifs, à établir un programme séquentiel qui comprend les activités à faire, les étapes à réaliser dans le temps et les moyens à employer pour atteindre ces objectifs, et enfin, à spécifier le budget concernant chacun de programme.

En ce qui concerne notre pays, la mise en place d'une véritable planification économique pouvant booster le développement du pays est devenu un défi majeur, alors que comme le stipule Stéphane Toumbi que la planification économique est incontournable à tout programme du développement local, car elle permet de prévoir les difficultés ; de simplifier la prise des décisions et d'identifier les informations nécessaires (objectifs, contraintes, ressources,) pour prendre rapidement et efficacement des décisions. (B. Stéphane Toumbi et A. Adrian Toumbi, <https://www.adriantoumbi.com>) mais ce n'est pas le cas pour la République Démocratique du Congo post-colonial.

En effet, depuis son accession à l'indépendance, le projet de planifier l'économie congolaise a toujours été inscrit dans les différents programmes de gouvernements qui se sont succédé, mais hélas, toujours absorbés par les problèmes politiques dits « plus urgents ».

Pour notre cas, en observant la manière dont se fait l'exécution du Programme de Développement Local des 145 Territoires, il y a lieu de constater le manque de planification assortie d'un chronogramme d'exécution. Le PDL-145T adossé au PNSD dont l'horizon temporel court entre 2019 à 2023 peine à réaliser tous les ouvrages qui y étaient prévus.

II. LES DEFIS SPECIFIQUES : LES DEFIS DU SUCCES DU MODELE DU POUVOIR COLONIAL BELGE

Quand on parle de la notion de développement local, l'accent est mis sur un triptyque en interrelation, à savoir : créer des richesses (économie ou base productrice) ; capter des richesses (économie ou base industrielle) ; faire circuler ces richesses (sphère présenteielle).

C'est ainsi, dans le souci de l'exploitation des richesses et le développement du commerce dans le bassin du Congo que le colonisateur Belge avait pensé au développement des infrastructures économiques.

Pour atteindre cet objectif, le pouvoir colonial Belge s'est référé au gouvernement indirect « Indirect Rule », déjà expérimenté par les Anglais dans leurs colonies.

Le système consistait à exercer le pouvoir sur des petites entités politiques dépassant rarement le cadre d'un ou de plusieurs villages.

Par le décret royal du 06 octobre 1891, le pouvoir colonial Belge avait approuvé l'existence des chefferies et reconnu par ce fait, le pouvoir local coutumier.

La chefferie était définie à l'article 2 alinéa 3 du décret du 3 juin 1906 comme une institution politique composée d'un seul village ou de plusieurs villages placés sous l'autorité d'un chef unique. Les chefferies étaient les seules réalités sociologiques et politiques du Congo de cette époque, les seules entités pouvant comporter une certaine homogénéité en son sein et conférer une identité, bien que sectorielle. C'est sur ces cellules de base, politiquement et sociologiquement stables, solidement enracinées sur l'ensemble du territoire national que le pouvoir colonial Belge avait pu construire l'Etat (N. Aleyeti Kabwa, 2012).

Voilà pourquoi, le pouvoir colonial belge avait commencé par l'organisation politique et administrative, la formation des ressources humaines et la prise en main des conditions de vie de la population afin d'assurer une bonne organisation du travail qui permettra de lancer les programmes de développement économique.

Pour atteindre ce développement économique, le pouvoir Colonial Belge avait conçu un système économique en fonction de trois objectifs principaux : l'exploitation des matières premières de la colonie, la création d'un nouveau débouché pour les produits manufacturés de la Métropole et, subsidiairement, le développement de la Colonie. Le système s'était appuyé sur trois axes, l'exportation, l'importation et la production locale des biens de première nécessité. Ces trois axes étaient soutenus par des infrastructures économiques et sociales adéquates.

En outre, comme la vision du pouvoir colonial belge était centrée sur un développement participatif à la base, il fallait un système éducatif solide. De ce fait, l'enseignement était un moyen de sélectionner des élites locales et nationales pour encadrer la population locale, mais également un outil de formation d'une main d'œuvre qualifiée pour l'ensemble de l'entreprise coloniale belge. Et cet enseignement était confié à des Eglises Catholique et Protestante.

La combinaison de l'enseignement(l'école) et la religion ont affecté la morphologie de la société congolaise dans le sens du développement économique et social en agissant sur le facteur le plus important qu'est l'homme. Celui-ci est formé dans toutes ses dimensions intégrales, c'est-à-dire intellectuelle, technique, morale et civique. Cette politique a réussi à apporter des changements qui ont profondément transformé le comportement (l'âme congolaise).

Sur le plan économique, le pouvoir colonial belge avait fait de l'économie rurale la base du développement économique et social en s'appuyant sur les entités politiques naturelles qu'étaient les chefferies, plus tard groupées en secteurs, qui s'articulaient avec l'administration coloniale à partir du territoire.

Cette politique a fait que les Congolais, à quelques exceptions près, étaient cantonnés dans l'artisanat, l'agriculture de subsistance et dans le petit commerce. Ce sont ces Congolais qui vont dans les deux décennies qui précèdent l'indépendance du Congo-belge, constituer la classe moyenne autochtone. La marginalisation des Congolais n'affectait en rien la marche générale de l'économie. La population autochtone participait à la vie économique en tant que main-d'œuvre dans la production, et en tant que consommateur. (F. TALA-NGAI, fév.2001).

Cette bonne santé de l'économie rurale a permis à l'administration coloniale de construire des infrastructures urbaines et des grandes villes et centres urbains, des chemins de fer sur l'ensemble du territoire national.

III. LES CORRECTIONS GENERALES ET SPECIFIQUES

En 1960, lorsque notre pays accédait à l'indépendance, il était un des pays les plus industrialisés d'Afrique Centrale bien que la politique économique fût orientée vers la Métropole. Cette économie, commençait à se diversifier avec une branche manufacturière encore liée, dans ses performances, au secteur de l'exportation. Le secteur agricole était une des bases de production et d'accumulation de ressources pour le financement du développement de la Colonie.

Malheureusement, les soubresauts politiques et les guerres fratricides qui ont suivi, provoquèrent le départ de nouveaux investisseurs, et le Congo qui était un des pays subsahariens à posséder une infrastructure industrielle capable de le faire entrer dans une phase d'industrialisation, connut une régression de plus en plus accentuée. Dépassée, l'Administration, était incapable de contrôler les activités économiques du pays et fonctionnait en résolvant les problèmes urgents au jour le jour. (F. Tala-Ngai, op.cit).

3.1. Corrections générales : la mauvaise conception du programme de développement pour le pays

Toute action de développement doit toujours partir d'un nombre de stratégies pouvant permettre d'atteindre les objectifs envisagés. Il en est de développement local dont ces quelques stratégies peuvent contribuer à sa réussite, il s'agit de :

- faire le diagnostic qui s'appuie généralement sur une étude pluridisciplinaire et exhaustive des forces et des faiblesses du territoire ;
- faire l'élaboration du projet global qui doit se faire consensuellement par les partenaires en vue de dégager des lignes de force et des priorités à moyen et long terme et intégrer les différences fonctions du territoire dans une optique de développement.

Dans le cas échéant, il est clair que l'effondrement institutionnel, survenu dans les années 60 après l'indépendance, avait laissé un vide que les autorités de la IIème République remplirent rapidement par des structures fort centralisées. En conséquence, des pratiques développées par la classe dirigeante vont amener le développement économique et la promotion sociale à de situations extrêmement chaotiques durant les décennies 70 et 80.

Dans le cas précis des dossiers relatifs à l'industrialisation, toutes les responsabilités furent confiées au seul cabinet de la Présidence de la République où toutes les études relatives à la construction d'importantes infrastructures publiques, dans les domaines de l'énergie et du transport(Inga I, Inga II, Ligne à HTCC Inga-Shaba, Port en eaux profondes de Banana ,prolongement de la voie ferrée Ilebo-Kinshasa) ; tous les projets industriels qui étaient associés(Sidérurgie de Maluku, projet Alu suisse-Alu zaire, cimenterie nationale, etc.) durant les années 70 furent ainsi pilotées par le seul Bureau du Président de la République. Ce bureau fut, dès lors, l'objet de sollicitations de la part des milieux d'affaires internationaux, les groupes industriels, les

instances de la coopération, les banques et surtout les bureaux d'études étrangers, les sociétés d'ingénieurs-conseils et les multiples consultants. Ces derniers lui soumettaient diverses ébauches de projets industriels et de montages financiers aussi invraisemblables les uns comme les autres. Les services ministériels furent, par conséquent, réduits à des simples rôles administratifs. (M. LOKOTA EKOT'EPANGA, août 1996).

Ainsi, l'échec de la politique des investissements menée par la II^{ème} République durant les années 70 montre suffisamment la faiblesse du cadre institutionnel, et aura des conséquences d'échec de tous les autres programmes de développement local initiés comme la zone franche d'Inga (ZOFI), Plan Quinquennal 1986-1990 de développement socio-économique, plan qui consistait en gros à un Programme d'Investissements Publics(PIP) visant à réhabiliter les infrastructures de base, spécialement les routes, les transports, l'eau, l'électricité et les télécommunications.

Mais depuis le début de ce millénaire, le Gouvernement Congolais semble être animé par le souci de relancer le plan de développement local et ce, après les échecs constatés avec le programme de lutte contre la pauvreté à travers les DSCR. C'est alors qu'en 2001, le Gouvernement de la République a souscrit à la pratique de gestion axée sur les résultats de développement (GRD), aux instruments de planification stratégique et opérationnelle et à la démarche participative. Il s'agit d'une approche d'identification et d'évaluation de besoins, de mise en place des programmes et des mesures nécessaires pour assurer le suivi de développement et garantir l'atteinte des résultats escomptés.

De ce fait, en 2015, le Gouvernement a pris l'option d'élaborer un Plan National Stratégique de Développement (PNSD), lequel a suivi une approche largement participative à toutes les étapes critiques de son élaboration, ce qui a permis de prendre en compte les préoccupations exprimées par les acteurs pour faire de ce document un véritable cadre fédérateur. Le but poursuivi à cet effet est d'exprimer clairement les ambitions du pays, la logique d'intervention de l'action publique en vue d'un engagement ferme, et ceci pour atteindre les objectifs retenus et, à terme, concrétiser la vision de développement partagée.

C'est dans ce document que le PDL-145 T est adossé au pilier V du PNSD défini à l'horizon 2019-2023, plus particulièrement à son volet concernant le développement équilibré des provinces. Ces piliers sont les suivants :

- valorisation du capital humain, développement social et culturel ;
- renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ;
- consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ;
- aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ;
- protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.

Malheureusement, l'approche méthodologique abordée pour élaborer ce programme s'est écartée de la logique du programme de développement local qui veut que le développement local soit exprimé comme un mouvement de prise en charge du territoire par les acteurs locaux(privés et publics) qui se réunissent autour d'un projet commun en mobilisant les potentialités et les ressources existant sur le territoire, et de rétablir les valeurs locales en s'appuyant sur des démarches volontaristes et endogènes.

3.2. Corrections spécifiques : combattre le mal zaïrois

Dans la gouvernance du Congo post-colonial, il existe un fléau taxé du « mal zaïrois » qui s'articule sur l'incapacité de l'Etat congolais à mettre en œuvre tous les projets des politiques publiques amorcées. Ce fléau s'explique à travers les cas de détournements de fonds publics ; le clientélisme politique et la corruption qui s'insinuent dans tous les secteurs de l'économie, sapant ainsi les perspectives de développement.

Pour éradiquer ce fléau, une loi anti-corruption en 2005 a transposé les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption dans le contexte national. Nonobstant ces démarches, il y a peu d'indications d'une volonté politique forte de remédier à la corruption et de faire appliquer les dispositions juridiques de lutte contre la corruption efficacement. D'autres dispositions juridiques connexes sont prévues par la constitution et le code d'éthique des agents publics de 2006, qui exigent que le chef d'Etat, les représentants du gouvernement et les fonctionnaires soumettent des déclarations de patrimoine à la cour constitutionnelle. Toutes ces dispositions sont, néanmoins, mal mises en œuvre.

Cette difficulté de radier ce fléau, a engendré des conséquences négatives d'une politique de développement économique impulsée du haut vers le bas qui s'avère généralement non-inclusive, et dont les résultats se vouent souvent en échec, les cas des « éléphants blancs » de la II^{ème} République, les 5 chantiers, du projet du Parc Agro-industriel de Bukanga-Lonzo, de la construction d'infrastructures routières, aéroportuaires ou ferroviaires, la Fibre Optique, sous la présidence de Joseph Kabila et, des projets initiés

pour les voiries urbaines de Kinshasa, Tshikapa, Kabinda, Lusambo et Mwene-Ditu, projet Tshilejelu, programme de 100 jours et aussi d'autres scandales financiers qui ont caractérisé le début du mandat du président Félix Tshisekedi.

IV. NECESSITE D'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL AXE SUR LA PLANIFICATION PARTICIPATIVE LOCALE.

Il tient à signaler que le programme de développement local ne peut pas être une photocopie des modèles standardisés imposés par l'administration centrale, mais plutôt une initiative locale qui a le pouvoir de construire un programme capable de répondre à ses désirs, ses attentes, à sa culture, à ses traditions, en vue d'organiser son devenir (son mieux-vivre).

Ainsi, tenant compte de toutes les réalités d'échecs des différents projets de développement en République Démocratique du Congo, nous proposons la mise en place d'un programme de développement local axé sur la planification participative locale.

En effet, la planification participative locale est une approche participative dont le modèle de développement est concentré sur une approche au cours de laquelle les populations locales identifient leurs problèmes, fixent des objectifs et mobilisent des moyens pour sa réalisation. C'est un processus dynamique à travers lequel les collectivités locales jouent un rôle central depuis la phase de diagnostic jusqu'à la validation des actions programmées.

CONCLUSION

L'objectif du PDL-145T est de corriger l'approche tronquée de la vraie image du Congo profond en matière du développement. Le territoire a été choisi comme l'entité de prédilection pour que dans un Etat unitaire fortement décentralisé, le pouvoir central et les provinces unissent leurs efforts pour une action publique plus efficace.

Lors de son lancement, le Gouvernement a présenté le PDL-145T comme étant le résultat de la volonté politique du président de la République et de sa majorité parlementaire de vaincre la pauvreté et les inégalités sous toutes leurs formes. Malheureusement, le manque d'une planification économique cohérente en vue de contrôler toutes les modalités de faisabilité ou d'exécution de ce programme, risque de voir ce programme ambitieux devenir un éléphant blanc de plus pour la RDC.

Ainsi, recommandons au Gouvernement de la République de disposer d'un véritable programme de développement local axé sur la planification participative locale capable de booster le développement du pays et, de montrer sa volonté politique à lutter farouchement contre les antivaleurs que le pays a héritées de la II^{ème} République (le mal zaïrois) dont la corruption qui est omniprésente dans tous les aspects de la vie des Congolais.

Pour réussir à mettre fin au mal zaïrois, il faut une réelle volonté politique au plus haut niveau de l'Etat par des actions concrètes pérennes, l'implication de la société civile et des partenaires au développement de la République Démocratique du Congo.

BIBLIOGRAPHIE

- ALEYETI KABWA N., *Bâtir le Congo*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- ANGEON V. et CALLOIS J.-M., « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? » in *Economie et institutions*, n°6 et 7, 1^{er} semestre 2005.
- BERGERON, R. *L'Anti-développement : le prix du libéralisme*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- LOKOTA EKOT'EPANGA M., « Industrialisation au Zaïre : principales causes du blocage industriel et orientations pour des réformes institutionnelles », texte de la conférence sur les causes du blocage industriel au zaïre, organisée par la faculté des sciences économiques, option économie publique et industrielle, Université de Kinshasa, août 1996.
- TALA-NGA F., *RDC de l'an 2001 : Déclin ou Décliv ?*, Kinshasa, Analyses sociales, 2001
- TOUMBI S. et TOUMBI A., <https://www.adriantoumbi.com>.